

En pratique,

1. J'ai eu mon bac depuis moins de 4 ans
2. J'ai reçu une proposition d'admission qui ne convient pas à mes besoins ou bien tous mes vœux sont refusés ou en attente

Alors...

1. Je demande un accompagnement (professeur principal, CIO, SCUIO)
2. Je peux saisir la CAAES dès le 15 mai en me rendant dans la rubrique « Admission » > onglet « CAES » de mon dossier Parcoursup
 - En envoyant un mail à caaes@ac-lyon.fr
3. Je laisse mes vœux en attente
4. Je fais des vœux en phase complémentaire
5. Je réponds à la proposition d'admission de la CAAES sur mon dossier Parcoursup avant le délai fixé par le calendrier

Plus d'informations sur :

Sites internet utiles

- www.ac-lyon.fr
- www.parcoursup.fr

Intégrer l'enseignement supérieur

- www.parcoursup.fr
- www.Onisep.fr

Demander une bourse et un logement

<http://www.crous-lyon.fr>
Demande de logement et de bourse avant le 15 mai 2019

Ecrire à handicap@crous.fr pour faire part de besoins spécifiques

PARCOURSUP - COMPRENDRE LE DROIT AU RÉEXAMEN DES CANDIDATURES EN CAS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

La Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES)



COMMISSION ACADÉMIQUE D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAAES)*

POUR LE DROIT AU RÉEXAMEN DES CANDIDATURES JUSTIFIANT D'UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE

Qu'est-ce que c'est ?

- Un droit pour solliciter le réexamen de sa candidature dans l'enseignement supérieur
- Une mission d'accompagnement

Pour qui ?

Les candidats justifiants d'une situation exceptionnelle tenant à :

- Un état de santé invalidant
- Une situation de handicap
- Une situation de charge de famille
- Un statut de sportif de haut niveau

Et être dans au moins une des quatre situations suivantes :

- J'ai accepté une proposition, mais je souhaite faire valoir que les conditions d'accueil ne me permettent pas de suivre la formation
- J'ai reçu une ou plusieurs propositions d'admission, mais un changement est intervenu dans ma situation après la date de confirmation des vœux et cela ne me permet plus de suivre la ou les formations proposées
- J'ai été refusé dans toutes les formations demandées

Quand ?

Possibilité de solliciter la CAAES du **15 mai** au **23 juillet 2019** puis à partir du 19 août

Comment ?

Les candidats qui souhaitent cet accompagnement formulent la demande via la rubrique « contact » de Parcoursup.

Avant la CAAES, bénéficiez d'un accompagnement

Pour les lycéens:

- Le professeur principal
- Le CIO

Pour les candidats en réorientation:

- Le SCUIO
- Le CIO

Intégrer l'enseignement supérieur :

- Je peux contacter le référent handicap de l'établissement d'enseignement supérieur et/ou de mon lycée
- Je peux utiliser la fiche de liaison secondaire – supérieur
- Je dois constituer un dossier avec les justificatifs nécessaires à l'étude de ma situation par la CAAES

Vous trouverez les coordonnées des référents handicap dans Parcoursup (rubrique « Vœux » > onglet « Coordonnées »)

Déroulement de la CAAES

- Des commissions composées de différents acteurs du second degré et de l'enseignement supérieur
- 7 commissions réunies entre fin mai et fin août 2019
- Concerne uniquement les formations situées dans l'académie de Lyon
- Une proposition sera faite, subordonnée à l'acceptation du candidat

* Conformément à la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants qui garantit le droit pour tout bachelier qui le souhaite, d'accéder à l'enseignement supérieur, la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur est mise en place à partir du 7 juillet 2019.